

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 68 (1988)
Heft: 1

Artikel: Autoportrait : l'Association suisse des arts graphiques (A.S.A.G.), principale organisation professionnelle de la branche
Autor: Haas, A.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-887262>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'Association suisse des arts graphiques (A.S.A.G.), principale organisation professionnelle de la branche

L'industrie graphique a derrière elle une tradition de plus de 500 ans. Elle a dû faire face à de nombreuses contraintes économiques, sociales et surtout technologiques. Pourtant, la principale organisation professionnelle de l'industrie graphique suisse, l'Association suisse des arts graphiques (A.S.A.G.) a derrière elle quelque 120 ans d'existence et semble, avec ses membres, faire face à toutes ces contraintes.

Il y eut d'abord, pendant 110 ans, la Société suisse des maîtres imprimeurs (S.S.M.I.), qui vécut de 1868 à 1978. Puis l'Association suisse des arts graphiques (A.S.A.G.) lui succéda. Son secrétariat central se trouve à Zurich ; son siège pour la Suisse romande – minorité linguistique oblige – est à Pully-Lausanne. L'association est divisée en six régions, dont la région romande, seconde en importance, qui comprend six sections cantonales. Elle compte, sur le plan suisse, 1 250 entreprises membres réparties sur tout le territoire de la Confédération.

Structure particulière

L'originalité de la structure se traduit par un mode de fonctionnement particulier : l'A.S.A.G. est une organisation suisse subdivisée en organisations administratives régionales, mais le niveau de décision politique est la section cantonale. Ce qui veut dire qu'une décision à caractère national (renouvellement de la convention collective, notamment) se prend au sein de chaque section par votation, et le résultat à l'échelon national dépend de l'addition des voix pour ou contre enregistrées dans les sections. D'autre part, les membres ne disposent pas d'une voix à caractère unique : l'Association tient compte du « poids » de l'entreprise, mesuré à l'aune de la somme des salaires versés au personnel technique qualifié et non qualifié. Au niveau suisse, le total des voix se répartit en trois groupes d'entreprises (petites, moyennes et grandes). Ce processus permet de contrebalancer certains déséquilibres. Ainsi, lorsque l'on présente une nouvelle convention aux membres, par exemple, il est exclu que seules les petites ou les grandes entreprises l'ac-

ceptent. Le consensus devient ici un principe nécessaire.

Grâce à ce système, des difficultés ont pu être surmontées, notamment depuis 1977, lors des débats relatifs à la semaine de 40 heures, combattue par les petites entreprises. Rappelons que l'A.S.A.G. négocie avec trois partenaires sociaux : le Syndicat du livre et du papier (S.L.P., environ 18 000 membres), le Syndicat suisse des arts graphiques (S.A.G., environ 5 500 membres) et l'Union suisse des lithographes (U.S.L., environ 1 500 membres concernés). Une association (Graphia) regroupe les cadres de la branche au niveau suisse, elle applique des directives et des recommandations, mais ne négocie pas de contrat avec l'Association. L'A.S.A.G. assure les relations permanentes avec les partenaires sociaux, la préparation et les négociations contractuelles en collaboration avec le comité central, établit les prises de position relatives aux mesures et aux lois, propose un service juridique (renseignements, conseils et Tribunal arbitral), et poursuit les relations avec les organisations faïtières de l'économie suisse.

Au chapitre de la politique sociale, l'A.S.A.G. s'occupe de toutes les questions relatives aux assurances sociales et aux institutions d'assurances de la branche.

L'œil sur la formation

L'A.S.A.G. suit également les questions relatives à la formation professionnelle (apprentissage de 4 ans dans les entreprises, combiné avec des cours théoriques) dans des écoles appropriées, en collaboration avec les offices de l'État et les écoles, organise la for-

mation complémentaire, les recyclages, la formation continue des employeurs, etc. Elle s'occupe d'économie publique et de l'évolution des marchés, d'économie d'entreprise et de calculation (une gamme de services est à disposition, centre de calculs, service de calcul de devis) et suit l'évolution de la technique, – préparation de tous les problèmes techniques de la production, relations avec les instituts de recherche concernés (École suisse d'ingénieurs des industries graphique et de l'emballage E.S.I.G.⁺, Institut de recherches et d'analyses de matériaux, etc.) information et conseils en matière d'investissements dans le domaine technique, de qualifications et d'organisation au sein des entreprises, – suit l'évolution du marché, soigne les relations avec les fabricants de machines, etc. Enfin, le secrétariat assure la bonne marche de l'information, des relations avec la presse, le public, les P.R. et la publicité.

Fonction subsidiaire

Cette activité générale repose sur le principe selon lequel l'A.S.A.G. est une organisation autonome agissant en faveur de ses membres ; elle est à la fois organisation économique et organisation patronale, assumant toutes les tâches que ses membres ne peuvent exécuter de leur propre initiative ou qu'ils ne pourraient mener à bien, seuls, dans les meilleures conditions possibles. Elle intervient donc à titre subsidiaire.

L'A.S.A.G. a également pour but de maintenir la capacité concurrentielle de ses membres sur les marchés internes et externes, de conseiller et soutenir les entreprises, de réaliser les conditions générales nécessaires pour l'existence et le développement de la branche graphique.

Comme le relève le journaliste lausannois P. Trépey – auquel nous avons emprunté de larges extraits – « aucune autre industrie n'a pu forger sa noblesse sur une tradition aussi longue, et bien peu d'autres auraient pu vivre un tel bouleversement, touchant à leur substance même, avec une telle capacité d'encaisser le choc et de faire front ». C'est flatteur... mais pourquoi pas ?

*A. Haas,
Directeur Région romande
de l'A.S.A.G.*